

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et greffier de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020, le conseil municipal a adopté les règlements 20-918 créant une réserve financière pour le paiement des sommes accordées à titre d'aide financière par la Ville de Waterloo, le règlement 20-917-1 modifiant le règlement relatif aux impositions pour l'année 2020 ainsi que le règlement 20-829-1 portant sur le traitement des élus.

Que ces règlements sont présentement déposés au service du greffe de la Ville de Waterloo, 417, rue de la Cour où toute personne intéressée peut en prendre connaissance de 8 :30 à 16 :30 du lundi au jeudi et de 8 :30 à 12 :30 le vendredi.

Que lesdits règlements entrent en vigueur.

DONNÉ à Waterloo, ce 12 mars 2020

PUBLIC Notice

It is hereby given, by the undersigned general director and clerk of the aforementioned municipality that:

At the regular meeting on March 10, 2020, City Council passed by-law 20-918 creating a financial reserve for the payment of financial assistance by the Town of Waterloo, By-Law 20-917-1 amending the tax regulations for the year 2020 and by-law 20-829-1 for the treatment of elected officials.

That these by-laws are currently deposited at the registry office of the city of Waterloo, 417, rue de la Cour, where any interested person may take notice of from 8 :30 to 16 :30 from Monday to Thursday and 8 :30 to 12:30 on Fridays.

These by-laws enter into force.

Waterloo, March 12, 2020

Louis Verhoef